

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 2 octobre 2023** à compter de **19 h 35**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Johanne Therrien, conseillère  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Sarah Bellavance, conseillère  
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

**2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de septembre 2023
- 3.2 Dépôt et adoption de la conciliation bancaire d'août 2023
- 3.3 Fermeture du bureau municipal - Fêtes 2023
- 3.4 Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec
- 3.5 Mandat pour l'audit de fin d'exercice au 31 décembre 2023
- 3.6 Demande d'appui - Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec
- 3.7 Demande d'appui - Légion Royale canadienne
- 3.8 Demande d'appui - Agri-Ressource
- 3.9 Demande d'appui - Fabrique de St-Christophe
- 3.10 Demande d'appui - Cuisines collectives des Bois-Francis

**4. LÉGISLATION**

- 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 108-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et modifiant le règlement 040-2016

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1 Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations
6. **TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET TRANSPORT**
  - 6.1 Réfection de l'Avenue Pie-X - Réception définitive des travaux
7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de septembre 2023
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Compétence en gestion des matières résiduelles
  - 8.2 Entretien du cours d'eau Couture pour le projet de drainage (3e, 4e et 5e av. et avenue du Centre) - Étude environnementale de site phase I
  - 8.3 Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
9. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Ratification du contrat pour la clôture au Parc Léon-Couture
  - 9.2 Projet préliminaire du préau de la patinoire au Parc Léon-Couture - Offres de services
  - 9.3 Éclairage Parc Jimmy et rue Marie-Madeleine
  - 9.4 Soumission pour la réparation de la cheminée de la Maison d'École
10. **AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-10-1468**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1469**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 septembre 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**2023-10-1470**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 16 pages et totalisant un montant de **590 351,44 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière précise que sur ce montant, une somme d'environ 495 000 \$ est versée à la Ville de Victoriaville pour l'entente intermunicipale de loisir et culture ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **590 351,44 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 septembre 2023 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1471**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE D'AOÛT 2023**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte la conciliation bancaire du mois d'août 2023, telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1472**

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - FÊTES 2023**

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le bureau municipal soit fermé du 25 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement pour le congé des fêtes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS EN VERTU DE L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs aux membres du conseil.

**2023-10-1473**

**MANDAT POUR L'AUDIT DE FIN D'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable RDL a déposé un approximatif des frais à prévoir pour l'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre la collaboration avec la firme RDL pour la vérification comptable ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil octroie le mandat des travaux de vérification annuelle à la firme RDL au montant approximatif de **17 185 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1474**

**DEMANDE D'APPUI - ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a une entente avec la ville de Victoriaville afin que ses résidents bénéficient des mêmes services de loisir que les résidents de cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que l'offre de loisir aux personnes handicapées fait partie de cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette

Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil confirme à l'ARLPHCQ que la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ne participera pas au support financier de l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1475**

**DEMANDE D'APPUI - LÉGION ROYALE CANADIENNE**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **125 \$** à la Légion royale canadienne pour le jour du Souvenir 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1476**

**DEMANDE D'APPUI - AGRI-RESSOURCE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire verser une contribution financière au Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable pour venir en aide aux résidents et agriculteurs qui vivent des moments de détresse psychologique qui ont besoin de ressources ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil ne verse pas de contribution à l'organisme Agri-Ressources pour l'année 2023 comme une aide sera versée à un organisme du territoire ayant une mission similaire à cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1477**

**DEMANDE D'APPUI - FABRIQUE DE ST-CHRISTOPHE**

CONSIDÉRANT QUE l'église St-Christophe fête les 150 ans de sa construction en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique St-Christophe sollicite un appui financier de 25 \$ à la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska afin de faire tirer un livre historique de la région lors d'une conférence organisée dans le cadre du 150e ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **25 \$** à la Fabrique de St-Christophe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1478**

**DEMANDE D'APPUI - CUISINES COLLECTIVES DES BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QUE les Cuisines collectives des Bois-Francis ont déposé une demande d'appui à la municipalité pour des projets spéciaux à réaliser prochainement, notamment l'installation d'un échangeur d'air et d'un système de climatisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité verse annuellement 250 \$ à titre d'appui financier à l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'exceptionnellement doubler le montant pour l'année 2023 en raison des projets spéciaux à réaliser ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **500 \$** aux Cuisines collectives des Bois-Francis pour l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 108-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 040-2016**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Johanne Therrien que le règlement 108-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et modifiant le règlement 040-2016 sera adopté à une prochaine séance.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

**2023-10-1479**

**PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ DANS LES HABITATIONS**

CONSIDÉRANT QUE l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas ;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d'Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

QUE le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé ;

QUE Michel Larochelle, maire et Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1480**

**RÉFECTION DE L'AVENUE PIE-X - RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la réception définitive des travaux de réfection de l'Avenue Pie-X aura lieu prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs chargés du projet achemineront leur recommandation dans les prochains jours ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à la réception définitive des travaux sur réception de la recommandation à cet effet provenant de la firme Pluritec.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à verser la retenue contractuelle restante à l'entrepreneur Pavage Centre-Sud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1481**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte la liste des deux permis du mois de septembre 2023 pour une valeur totale des travaux de **41 005 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1482**

**COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT la dissolution de l'entité Gesterra qui était destinée à gérer les matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette dissolution, la compétence en gestion des matières résiduelles des municipalités est directement remise à la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska demande aux municipalités si elles souhaitent reprendre leur compétence afin de gérer les matières résiduelles individuellement sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre la délégation de sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska, et ce, pour les cinq prochaines années ou pour la durée du prochain contrat qui sera conclu à cette fin entre la MRC et le futur fournisseur de services ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil confirme qu'elle poursuit la délégation à la MRC d'Arthabaska de sa compétence en gestion des matières résiduelles, et ce, pour une durée de cinq ans ou pour la durée du prochain contrat entre la MRC et le futur fournisseur de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-1483**

**ENTRETIEN DU COURS D'EAU COUTURE POUR LE PROJET DE DRAINAGE (3E, 4E ET 5E AV. ET AVENUE DU CENTRE) - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser une étude environnementale de site phase I dans le cadre de la demande relative à l'entretien du cours d'eau Couture ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible dans le cadre du programme TECQ ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Synergis ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil octroie le mandat de réaliser une étude environnementale de site phase I à la firme Synergis au montant de **2 450 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable acheminé au MAMH.



**2023-10-1484**

**RATIFICATION DU CONTRAT POUR LA CLÔTURE AU PARC LÉON-COUTURE**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE ratifie le contrat de l'entreprise Inter-Clôtures des Bois-Francis relatif à la clôture au parc Léon-Couture au montant de **6 000 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**2023-10-1485**

**PROJET PRÉLIMINAIRE DU PRÉAU DE LA PATINOIRE AU PARC LÉON-COUTURE - OFFRES DE SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la construction d'un préau au-dessus de la patinoire du Parc Léon-Couture ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire déposer une estimation préliminaire et travailler l'avant-projet en collaboration avec un ingénieur et un architecte ;

CONSIDÉRANT les offres de services de la firme d'ingénieurs Pluritec et des architectes de Jacques et Gervais ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services déposée par Janick Gagné, ingénieur chez Pluritec, pour la somme de **14 000 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil approuve également l'offre de services déposée par Christian Jacques, architecte chez Jacques et Gervais architectes, pour la somme de **9 000 \$**, taxes en sus.

QUE ces montants soient affectés directement au budget d'opération courant du département de loisir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ÉCLAIRAGE PARC JIMMY ET RUE MARIE-MADELEINE**

Le conseiller municipal Marc-Olivier Racette informe les autres membres du conseil qu'il a reçu un commentaire d'un citoyen de son district à l'effet qu'il y aurait un manque d'éclairage sur la rue Marie-Madeleine, entre les rues Carolann et Ovila, ainsi qu'au Parc Jimmy.

Il est convenu qu'une tournée de soir sera effectuée dans les prochains jours afin de déterminer les endroits où il y a un manque d'éclairage. Un suivi sera effectué par les conseillers Réjean Arsenault et Bertrand Martineau par la suite.

**2023-10-1486**

**SOUSSION POUR LA RÉPARATION DE LA CHEMINÉE DE LA MAISON D'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT la soumission déposée pour la réparation de la cheminée de la Maison d'École ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'une solution plus abordable soit envisagée pour régler la problématique d'infiltration d'eau par la cheminée de la Maison d'École ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE, pour l'instant, le conseil n'approuve pas la soumission déposée pour la réparation de la cheminée de la Maison d'École.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est unanimement décidé par les membres du conseil d'ajouter un point concernant les jeux gonflables.

**2023-10-1487**

**JEUX GONFLABLES**

CONSIDÉRANT QUE des jeux gonflables usagés sont en vente sur le territoire de la municipalité et qu'il serait pertinent que la municipalité se porte acquéreuse d'un ou deux modèles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mandater la conseillère Johanne Therrien pour évaluer l'état général des jeux gonflables, ainsi que les modèles qui conviennent le mieux aux besoins des événements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la conseillère Johanne Therrien à acheter, pour et au nom de la municipalité, un ou deux jeux gonflables pour un montant maximal de **3 000 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal et la directrice générale répondent aux questions des citoyens présents.

**2023-10-1488**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,**  
**Maire**

---

**Me Katherine Beaudoin,**  
**Directrice générale &**  
**Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

